

Résolution 14 (1949)¹

Problème du logement en Europe

Assemblée parlementaire

Aucun des problèmes qui relèvent de la sécurité sociale ne revêt la même ampleur, ni la même urgence que le drame du logement en Europe. L'Assemblée Consultative considère comme une véritable tragédie collective la situation présente qui intéresse des millions de familles dans leur vie et leur bonheur. Même avant la guerre, l'existence des taudis, l'entassement de populations entières dans des locaux insuffisants, l'impossibilité de fournir un logement satisfaisant à un si grand nombre de travailleurs, tant des villes que des campagnes, étaient la plaie de notre civilisation. L'ampleur de la tâche est plus grande aujourd'hui que jamais. La destruction totale ou partielle de millions de foyers par la guerre, le fait que dans nombre d'États membres il a été impossible, pendant les années de guerre, de donner suite à aucun projet de construction, ont concouru à provoquer la crise du logement la plus grave que l'Europe ait jamais connue. Certes, l'œuvre à entreprendre sera nécessairement difficile et de longue haleine. Mais l'Assemblée demande aux États membres de faire tout le nécessaire pour bâtir une Europe meilleure en garantissant à tous les Européens ce droit élémentaire à un logement convenable que consacre à juste titre la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Du point de vue économique, il importe essentiellement de faire bénéficier chacun des Membres de l'expérience acquise par les autres dans le domaine des techniques et des méthodes nouvelles de la construction et de la reconstruction.

Le pourcentage du revenu individuel consacré au logement devra faire l'objet d'un échange constant d'informations, en ce qui concerne tant l'habitat ouvrier que l'habitat rural.

Du point de vue social, il convient d'étudier :

- Les conditions d'hygiène, de confort familial et de dignité personnelle des habitations populaires;
- Les modes de gestion des sociétés de construction et d'habitation et, en particulier, la participation des travailleurs à leur contrôle;
- Le rôle des organismes de sécurité sociale dans une politique d'amélioration du logement.

L'Assemblée charge la commission des Questions sociales d'organiser aussi rapidement que possible l'échange de la documentation relative à la politique du logement entre les États membres du Conseil de l'Europe.

1. (Doc. 79, II)

